

Agrica Epargne Euro Responsable met en oeuvre une gestion de conviction alliant approche fondamentale et engagements environnemental, social et de gouvernance. L'objectif du fonds est d'offrir aux investisseurs une sélection d'actions de la zone Euro respectant les enjeux ESG en vue d'obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période recommandée. Agrica Epargne Euro Responsable est un fonds de partage qui reverse 10% de ses frais de gestion à 2 organisations tournées vers la santé : Siel Bleu et Clinatéc.

Le fonds respecte les engagements suivants :

- Un score ESG supérieur à celui de son indice de référence,
- Au moins 50% investis sur des sociétés qui offrent des réponses aux Objectifs de Développement Durable définis par l'ONU (ODD),
- Au moins 50% investis sur les thèmes de la santé et de l'environnement.

L'Equipe de Gestion



EMMANUELLE FERREIRA
Directrice des investissements



THOMAS CUILIER
Gérant actions

L'Equipe ISR

FLORENCE BIHOUR-FREZAL
Directrice de la politique ISR

PIERRE GROBON
Analyste ESG

Principales caractéristiques

Classification AMF	Actions de pays de la zone euro
Classification SFDR	Article 8
Forme juridique	FIA de droit français
Durée de placement recommandée	Supérieure à 5 ans
Indice de référence	MSCI EMU NR
Actif net portefeuille (EUR)	144 094 710,79
Valeur liquidative (Part A)	120 429,56
Frais de gestion maximum	0,80% TTC
Commission de souscription	4% TTC
Commission de rachat	Néant
Commission de surperformance	Néant

Ratios de risque

	1 an
Volatilité	13,71%
Volatilité indice	12,92%
Beta	1,0277
Alpha de Jensen	-5,51%
Tracking error	3,45%
Ratio de Sharpe	0,50
Ratio d'information	-1,50



Indicateur de risque SRI (cf. Disclaimer)

Performances nettes de frais (source : AGRICA Epargne)

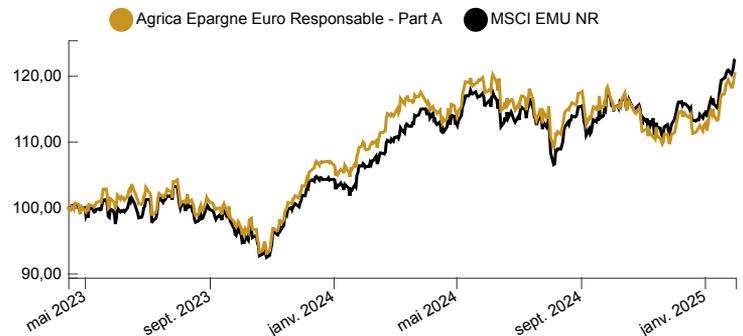
Performances	1 mois	3 mois	YTD	1 an	Création
Part A	7,14%	8,02%	7,14%	9,76%	20,43%
MSCI EMU NR	7,27%	8,81%	7,27%	14,95%	22,37%

Performances	2024	2025
Part A	5,19%	7,14%
MSCI EMU NR	9,49%	7,27%

Source : AGRICA EPARGNE

Les performances sont calculées en euro sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion, mais n'incluent pas les frais de souscription éventuels qui restent à la charge du souscripteur. Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile, sauf mention contraire. Les performances ne sont pas constantes dans le temps, les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le capital investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Évolution de la VL du fonds et de son indice (en base 100, au 14/04/2023 - Source : AGRICA Epargne)



Principaux engagements ESG

Performance ESG du fonds comparée à l'indice de référence	+3,5 pts
Investissements sous suivi ESG	99%
Investissements exposés aux thèmes Santé et Environnement	62%
Investissements s'inscrivant dans les ODD	55%

Exposition aux ODD

Bonne santé et bien-être	Energie propre et d'un coût abordable
 <p>45% du portefeuille investi 10 sociétés concernées</p>	 <p>35% du portefeuille investi 8 sociétés concernées</p>
Industrie, Innovation et Infrastructures	Villes et communautés durables
 <p>35% du portefeuille investi 8 sociétés concernées</p>	 <p>35% du portefeuille investi 8 sociétés concernées</p>
Consommation et production durables	Lutte contre les changements climatiques
 <p>35% du portefeuille investi 8 sociétés concernées</p>	 <p>35% du portefeuille investi 8 sociétés concernées</p>

Caractéristique du fonds de partage



L'association Siel Bleu a pour objectif la prévention santé et l'amélioration de la qualité de vie des personnes fragilisées grâce à un outil principal : l'activité physique



Le fonds de dotation de Clinatéc finance le développement de nouvelles technologies contre les maladies neurodégénératives telles que Parkinson, Alzheimer...

Commentaire sur la politique de gestion

Avec une performance de +7,27% en janvier pour le MSCI EMU, les actions européennes ont enregistré un excellent début d'année et surperforment sensiblement les actions américaines (+2,7% pour le S&P 500 sur la période). Cet optimisme a été alimenté par les 1ères publications de résultats annuels solides notamment dans les secteurs financiers, technologiques et dans le luxe. La décote de valorisation historiquement élevée des actions européennes par rapport aux valeurs américaines a également été un soutien. En parallèle, le mois a été riche en événements qui devraient continuer de jaloner l'année 2025. Tout d'abord, l'investiture officielle de D. Trump confirme que le triptyque immigration / tarifs douaniers / baisses d'impôts et ses conséquences sur l'inflation restera un point d'attention majeure. La FED a d'ailleurs signalé une pause dans sa politique d'assouplissement monétaire, après 100 bps de baisse de taux en 2024, et considère que le processus de désinflation est trop lent. Avec une 5^{ème} baisse de taux consécutive annoncée en janvier, la BCE se montre beaucoup plus accommodante, accentuant le découplage avec la FED. Enfin, l'émergence de Deepseek, un nouveau modèle d'intelligence artificielle développé par une start-up chinoise qui afficherait de très bonnes performances mais pour des coûts de développement nettement inférieurs aux versions existantes, a remis en question l'hégémonie des géants technologiques américains dans l'IA.

D'un point de vue sectoriel, la santé (+9,8%), les financières (+9,1%) et la technologie (+8,5%) ont dominé les marchés actions. Les 1ères publications de résultats supérieures aux attentes de quelques poids lourds comme **Sanofi**, **BBVA**, **SAP** ou **ASML** ont soutenu ces trois secteurs. A l'inverse, les secteurs plus défensifs, tels que les services aux collectivités (+3,6%) ou la consommation de base (+2,7%), sont restés à l'écart du rebond des marchés.

Dans ce contexte, AGRICA Epargne Euro Responsable affiche une performance de +7,14% sur le mois, très proche de son indice de référence. L'allocation sectorielle a eu un impact neutre, la surpondération de la technologie et la santé étant compensée par la sous-pondération des financières. Les principaux contributeurs sont **Essilor Luxottica** (+12,8%), **Dassault Systèmes** (+12,8%) et **Biomérieux**

(+13,1%). **Essilor Luxottica** bénéficie du succès commercial de ses lunettes connectées codéveloppées avec le géant américain Meta, couplé à sa forte exposition aux Etats-Unis (>50% du CA) et à l'appréciation du dollar. Quant à **Dassault Systèmes**, le groupe devrait voir sa croissance s'accroître cette année après les difficultés rencontrées en 2024 dans ses verticaux santé et automobile. A l'inverse, les principaux détracteurs sont **Novo Nordisk** (-2,8%) et **Schneider Electric** (+1,9%). **Novo Nordisk** continue de pâtir des résultats en demi-teinte de son étude de phase III publiés en décembre pour Cagrisema, son nouveau traitement de l'obésité. De nouvelles annonces en janvier de résultats préliminaires évaluant un nouveau traitement se sont avérées très encourageantes et démontrent que le pipeline du groupe reste prometteur à moyen terme. **Schneider Electric** a été impacté par les craintes autour d'une baisse des besoins en infrastructures Cloud avec l'irruption de Deepseek. Le groupe réalise environ 20% de son chiffre d'affaires dans la gestion des data centers et prévoit une croissance annuelle supérieure à 10% à moyen terme pour cette division.

Au cours du mois, nous avons renforcé **SAP** et **ASML** dans le secteur technologique. SAP devrait continuer d'afficher une croissance organique à deux chiffres grâce au succès de la migration de ses clients vers le Cloud qui s'accompagne d'une expansion des marges. Quant à **ASML**, le groupe a rassuré sur ses prises de commandes qui se sont élevées à plus 7Mds au 4^{ème} trimestre, soit le double qu'initialement attendu, grâce à la forte demande de machines pour la fabrication de puces pour l'IA de la part de son principal client TSMC. Nous avons également renforcé **Intesa Sanpaolo** en raison d'une très bonne dynamique de résultats, d'un rendement du dividende élevé et d'une valorisation attractive. Enfin, nous avons renforcé **LVMH** après la publication de ses résultats annuels. Le groupe s'est montré relativement optimiste quant à une reprise de la croissance cette année après une année 2024 contrastée. Le portefeuille termine le mois avec un taux d'investissement supérieur à 99%.

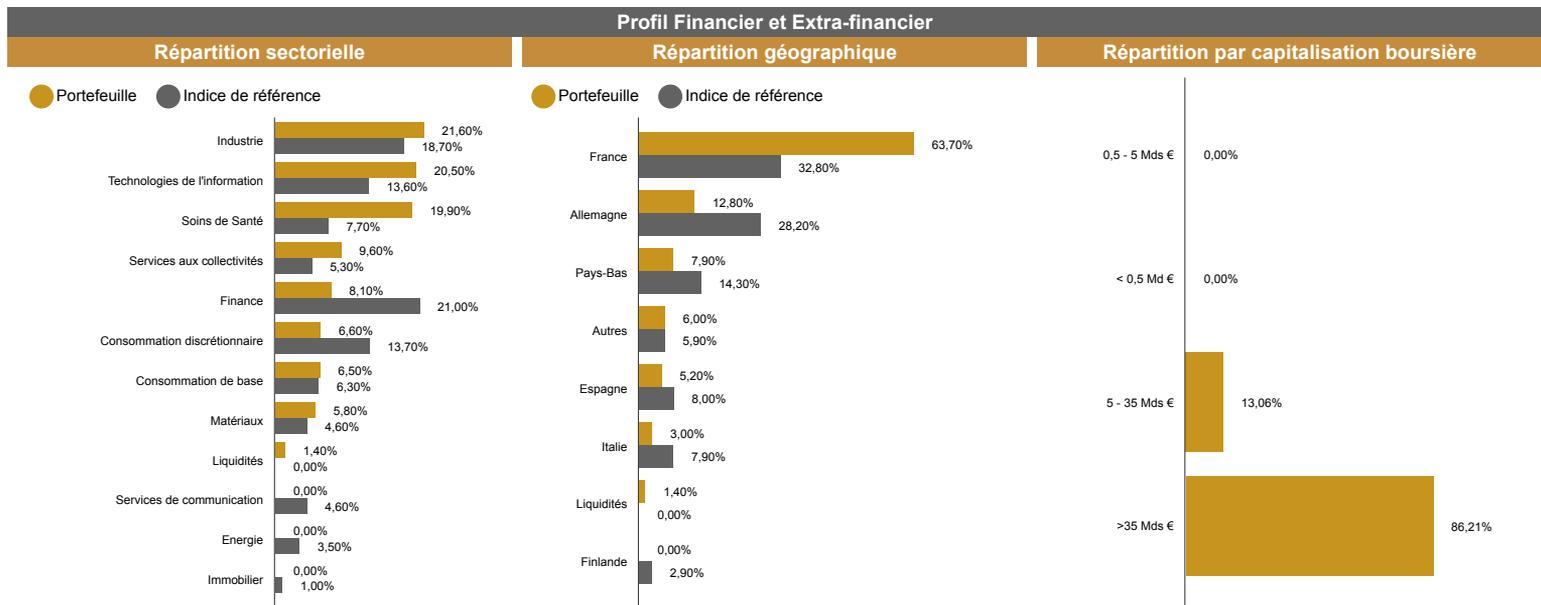
Achevé de rédiger le 04/02/2025

Attribution de performance

Positifs		Négatifs	
Nom	Attribution (bps)	Nom	Attribution (bps)
ESSILORLUXOTTICA	+0,26	NOVO NORDISK	-0,27
DASSAULT SYSTEMES	+0,17	SCHNEIDER ELECTRIC SE	-0,23
BIOMERIEUX	+0,14	HERMES	-0,14
PROSUS	+0,11	VEOLIA ENVIRONNEMENT	-0,14
SANOFI	+0,11	BUREAU VERITAS	-0,12

Composition du portefeuille (source AGRICA Epargne)

Principales lignes				Opérations du mois	
Titre	Poids (%)	Thème d'investissement	Secteur GICS	Achats	Ventes
ASML HOLDING NV	7,07	Best in class ESG	Technologies	INTESA SANPAOLO +0,5%	
SAP SE	6,78	Best in class ESG	Technologies	LVMH +0,3%	
SCHNEIDER ELECTRIC SE	6,50	Efficacité énergétique	Industrie	ASML +0,2%	
ESSILORLUXOTTICA	6,41	Technologies médicales	Soins de santé	SAP +0,2%	
AIR LIQUIDE SA	5,85	Efficacité énergétique	Matériaux	BIOMERIEUX +0,2%	
Poids des 10 premières lignes			56%	AIR LIQUIDE +0,2%	
Nombre de lignes			30		

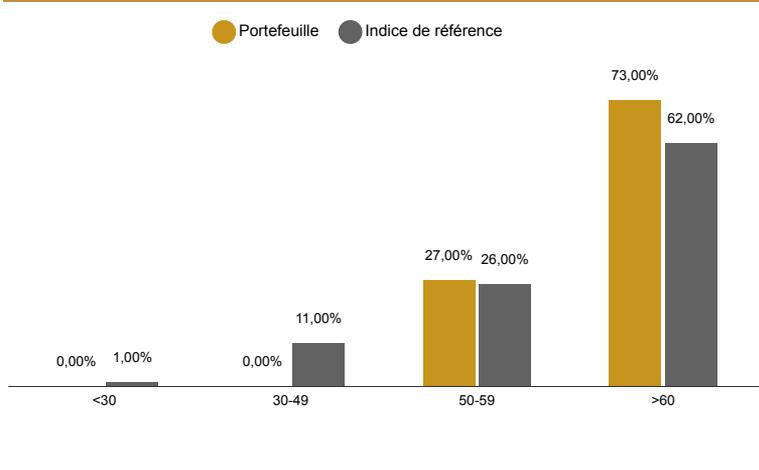


Performance ESG

SCORES ESG Min:0 Max:100

Libellé	Fonds	Indice
Score ESG	65,00	61,50
Score E	70,10	64,80
Score S	62,70	58,40
Score G	63,00	61,90

Répartition des investissements du fonds et de l'indice par niveau d'intégration des enjeux ESG



Principales lignes

Libellé	Poids	Performance ESG
ASML	7%	56,00
SAP	7%	64,40
SCHNEIDER ELECTRIC SE	6%	71,50
ESSILORLUXOTTICA	6%	54,60
AIR LIQUIDE SA	6%	66,10

Indicateurs climat

Principaux indicateurs environnementaux

Libellé	Fonds	Indice	Couverture fonds	Couverture indice
Intensité carbone pondérée	140,20	93,70	99%	97%
Score de Transition Energétique	68,50	63,20	99%	97%

% du portefeuille dont la trajectoire climatique a été validée par SBTi sur un scénario climatique inférieur à 2 degrés



Principales lignes

Libellé	Poids	Intensité carbone	Score de Transition Energétique
ASML	7%	6,80	50-59
SAP	7%	7,70	>60
SCHNEIDER ELECTRIC SE	6%	13,90	>60
ESSILORLUXOTTICA	6%	37,50	50-59
AIR LIQUIDE SA	6%	1362,50	>60

Méthodologie

ESG & impacts ODD : Source : AGRICA Epargne

Performance ESG et contribution ODD : La méthodologie ESG est une approche propriétaire fondée sur l'analyse des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance ainsi qu'une vigilance supplémentaire sur les enjeux climatiques. Cette approche est déployée sur les émetteurs composant le MSCI EMU et permet d'aboutir à une classification, selon leur performance ESG, climat et leur contribution aux objectifs de développement durables édictés par l'ONU. La contribution est mesurée par le pourcentage de chiffre d'affaires généré par des produits et services apportant une contribution directe aux ODD. Les Nations unies ont adopté en 2015 17 objectifs durables (ODD), avec l'ambition de les atteindre d'ici 2030 (www.un.org/sustainabledevelopment/sustainable-development-goals/). Chaque entreprise est notée sur une échelle allant de 1 à 100. Les scores ESG>80 regroupent les entreprises présentant les meilleures performances sur les enjeux ESG et climat dans leur stratégie, tandis que les scores ESG<30 regroupent les entreprises ne prenant pas ou insuffisamment en compte les enjeux ESG et climat dans leur stratégie.

Le fonds privilégie 2 thèmes d'investissement structurellement porteurs sur le long terme : la santé et l'environnement. Les ODD 3, 7, 9, 11, 12, et 13 répondent particulièrement aux thèmes de la santé et de l'environnement. Le fonds exclut les sociétés impliquées dans des controverses critiques contraires aux droits fondamentaux, les sociétés impliquées dans la production, le transport ou le financement des mines antipersonnel et bombes à sous munitions, les sociétés identifiées avec une empreinte carbone élevée et ne présentant pas de stratégie de transition énergétique, les sociétés impliquées dans une activité d'extraction et de production issue à plus de 20% du charbon thermique et ne présentant pas de stratégie de transition énergétique.

Climat : Sources : MoodyESG, SBTi

Indicateurs climat: Ces indicateurs sont communiqués à titre informatif, mais ne constituent pas des engagements du fonds. Ces indicateurs reposent sur des choix méthodologiques et des hypothèses qui peuvent être différents d'une société de gestion à l'autre. Les métriques utilisées peuvent être différentes et dépendent de la disponibilité et de la qualité de la donnée.

Intensité Carbone Pondérée : Somme des émissions carbone émises par les sociétés (Scope 1 et 2) divisée par les chiffres d'affaires réalisés par ces entreprises. Le montant est multiplié par le poids de chaque entreprise dans le portefeuille. Par exemple, si l'intensité carbone est de 100, cela signifie qu'en moyenne, une entreprise dans laquelle le fonds est investi, émet 100 tonnes de CO2 pour 1 million de chiffre d'affaires réalisé.

Score de transition énergétique: Note sur 100 évaluant la stratégie, les moyens et les résultats de l'entreprise en matière de prise en compte des enjeux liés à la transition énergétique, c'est-à-dire sa capacité à maîtriser et réduire l'impact de son système énergétique et de ses activités sur l'environnement, et ainsi préserver l'écosystème et limiter le réchauffement climatique dû aux émissions de gaz à effet de serre. Le Scope 1 tient compte des émissions directes liées à la fabrication du produit de l'entreprise. Le Scope 2 tient compte des émissions indirectes liées à la consommation d'énergie nécessaire à la fabrication du produit.



AGRICA ÉPARGNE • Filiale des institutions de prévoyance membres du groupe AGRICA

21 rue de la Bienfaisance - 75382 Paris Cedex 08 • Tél. : 01 71 21 00 00

RCS Paris 449 912 369 • S.A.S au capital social de 3 000 000 euros • N° d'agrément AMF GP 04 005

Document non contractuel à caractère commercial.

Indicateur de risque (SRI) : Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas « sans risque ».

Le présent document est fourni à titre d'information uniquement et ne constitue ni une offre ni une sollicitation de vente ou d'achat de produits. Il ne saurait être assimilé à un conseil en investissement. Ce document ne se substitue pas au document d'informations clés (DIC). Il est recommandé au donneur d'ordre, préalablement à toute prise de décision d'investissement de prendre connaissance des conditions de fonctionnement et des mécanismes régissant les marchés financiers, d'évaluer les risques afférents et de recourir à tous moyens nécessaires à la bonne compréhension de ces mécanismes. **LES CHIFFRES CITES ONT TRAIT AUX ANNEES ECOULEES. LES PERFORMANCES PASSES NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES PERFORMANCES FUTURES.** Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital, qui peut ne pas être restitué intégralement. Le présent document a été réalisé sur la base de données obtenue à partir de sources considérées comme fiables, mais qui n'ont pas été vérifiées de manière indépendante. Les informations contenues dans le présent document peuvent être modifiées sans préavis. Agrica Epargne n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toute information contenue dans ce document. Le contenu du document ne peut être ni reproduit ni modifié ni traduit ni distribué ni communiqué sans l'accord écrit préalable d'Agrica Epargne, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à Agrica Epargne ou à ses produits de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Ce document n'est pas destiné aux résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique ni aux « US Persons » tels que définis par le « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu de l'US Securities Act de 1933. Les informations contenues dans le présent document sont considérées comme exactes au 31/01/2025.